

Ouistreham

## La section voile du collège a retrouvé le cap



Mercredi, les maires d'Ouistreham, Colleville-Montgomery, Hermanville et Lion se sont rencontrés au collège afin de finaliser un accord qui se substitue à la participation de l'État.

Une convention quadriennale pour pérenniser la section voile

Après le désengagement de l'État, et de longs mois d'inquiétude pour tous les acteurs de la section sportive voile quant à sa pérennité, un accord de financement a été trouvé entre les quatre villes concernées. Les maires d'Ouistreham, Colleville-Montgomery, Hermanville-sur-Mer et Lion-sur-Mer se sont rencontrés au collège d'Ouistreham, mercredi, afin de finaliser cet accord qui se substitue à la participation de l'État.

C'est avec un plaisir non dissimulé que la principale, Elisabeth Baihache, a accueilli cette rencontre pour la signature d'une convention quadriennale et quadripartite. Désormais, chaque ville participera, chaque année, au prorata du nombre d'élèves la concernant.

Aurélie Coinus, professeure d'EPS responsable de la section voile et quelques-uns de ses élèves, sont venus pour manifester leur satisfaction. **« Nous avons eu peur de perdre cette section, mais une solution a pu être trouvée, se félicite Elisabeth Baihache. C'était fondamental pour le collège. Nous accueillons certes des parcours pour tous, mais nous sommes aussi à la recherche de parcours d'excellence. C'est une filière ouverte sur l'extérieur qui favorise l'engagement citoyen des élèves, notamment auprès de la fédération. Mais elle permet également de montrer que les filles sont aussi valeureuses et résistantes que les garçons face aux éléments », souligne-t-elle.**

11 000 € pour financer la section voile

Les quatre maires ont chacun affirmé leur attachement au collège et leur souhait de défendre, dans un département maritime, les sports de bord de mer. **« C'est l'identité de notre territoire et de notre collège »,** déclare Jacques Lelandais, maire d'Hermanville. Quant à Frédéric Loinard, maire de Colleville-Montgomery et vice-président de Caen-la-Mer, il a rappelé **« comme le dit Romain Bail, Caen-la-Mer, sans la mer, ce n'est que Caen ».**

Pour permettre, chaque année, à 28 élèves de pratiquer la voile dans un cadre scolaire et sportif, il faudra donc engager environ 11 000 € répartis ainsi : Département 3 500 €, collège 500 €, club de voile 500 € et les communes 6 500 €.

**« On est contents que la France accueille les J.O. 2024. Mais on ne pourra briller que si l'on a des sportifs à présenter »,** conclut Jacques Lelandais.



Quelques élèves de la section voile, encadrés par Aurélie Coinus, professeure d'éducation physique et sportive, responsable de la section voile du collège et à droite, Elisabeth Baihache, principale du collège. - Crédit: Ouest-France